



Centre d'étude et d'action  
sociale de la Mayenne  
(CÉAS)

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010

N° 377

## Politique

### Pierre Rosanvallon, historien, décrypte la démocratie actuelle « La défiance des citoyens envers le chef de l'État s'est renforcée »

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Pierre Rosanvallon est également professeur d'histoire moderne et contemporaine au Collège de France. Dans un entretien au journal *Le Monde* du 21 septembre 2010, il évoque une rupture dans le mode de gouvernement français et ses conséquences néfastes pour la démocratie.

Selon Pierre Rosanvallon, « le ressort de la démocratie sarkozienne est que la démocratie signifie : " Puisque je suis élu, je suis la volonté générale " ». Il s'agit d'une définition dangereuse selon l'historien, qui compare cette vision à celle de Poutine et de sa « démocratie souveraine ».

Nous entrons ici au cœur même de la définition de la démocratie. Nicolas Sarkozy est le légitime chef de l'État ; cependant, cette légitimité n'est pas acquise une fois pour toutes ; elle se joue aussi sur le contenu des décisions : « C'est cela que le pouvoir présidentiel actuel n'accepte pas, il confond en permanence légitimité de nomination et légitimité de décision ». L'« hyper-présidence » ou « la présidentialisation croissante », selon Pierre Rosanvallon, « engendre presque mécaniquement la défiance et la désertion civique ». Or, en démocratie, « personne ne peut se prétendre seul propriétaire de l'intérêt public et de la volonté générale ».



Pierre Rosanvallon

#### Les citoyens n'ont pas leur mot à dire

Au contraire, la démocratie consiste à donner du pouvoir aux citoyens, à le faire circuler dans la société. Ce fonctionnement démocratique du « je m'occupe de tout » est paradoxal dans le monde actuel où l'individu est invité à se prendre en main, se responsabiliser... mais pas en politique. Le gouvernement déresponsabilise les citoyens. Ces derniers n'ont pas leur mot à dire en dehors des périodes électorales.

La réforme des retraites permet d'illustrer ces propos. L'exécutif prend les décisions seul. Il affiche une volonté de dialogue mais qui n'est en rien un désir de négociation ou une prise en considération des revendications. Ce n'est que de la communication. « Les syndicats ne sont pas considérés comme des acteurs importants. C'est une stratégie d'enveloppement et de neutralisation », explique Pierre Rosanvallon qui en appelle, au contraire, à une démocratie sociale qui prend en compte les syndicats, les associations, les partis, pour une vraie délibération collective, notamment sur des sujets sensibles, comme celui des retraites.

#### Une défiance qui ne cesse d'augmenter

Par ailleurs, la défiance des citoyens est augmentée par la proximité du pouvoir avec le monde de l'argent. Selon Pierre Rosanvallon, « il y a trois pays en Europe où les rapports entre le pouvoir et l'argent présentent des caractères inquiétants : la France, l'Italie et la Russie ». En France, cette proximité n'est pas vraiment une nouveauté mais elle est aujourd'hui clairement assumée. Dans l'affaire Woerth-Bettencourt, la ligne de conduite d'Eric Woerth est d'expliquer que tout est légal dans ses agissements. La notion de moralité est évincée. « L'indifférence à cette philosophie morale est grave. Elle sape tout sentiment de respect vis-à-vis de l'autorité ».

La confusion des légitimités, le mépris de la démocratie sociale et l'oubli de la morale publique nourrissent la défiance des citoyens envers le chef de l'État. Quelle sera l'attitude des citoyens français ? Indifférence et désintérêt ou réappropriation et revendications ?

# Recrutement

## Service civique : « donner du temps aux autres », « vivre une expérience enrichissante »... Le CÉAS de la Mayenne propose trois missions

Depuis le 2 août 2007, le CÉAS est agréé au titre du service civil volontaire et du volontariat associatif. Depuis cette date, l'association a d'ailleurs accueilli plusieurs jeunes, notamment Cynthia Cadot, Dominique Darras, Jeanne Bourgault, Xavier Lemaitre et, dernièrement, Agathe Gentilhomme, qui vient de terminer son service civil volontaire courant septembre.

La loi du 10 mars 2010 a mis fin au service civil volontaire pour donner naissance au service civique. Les organismes ayant eu précédemment leur agrément au titre du service civil volontaire, sont « réputés » agréés pour le service civique.

Le service civique s'adresse plus particulièrement aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une durée de six à douze mois dans une mission au service de la collectivité. Le service civique, c'est :

- « un engagement citoyen reconnu et valorisé ;
- une chance de vivre de nouvelles expériences ;
- l'opportunité de se rendre utile et de faire bouger la société ».

### Modalités du service civique

La durée hebdomadaire de la mission est en moyenne d'au moins 24 heures par semaine.

Une indemnité de 442,11 euros nets par mois est directement versée au jeune par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. De plus, la structure d'accueil lui verse une prestation d'un montant de 100,46 euros. Par ailleurs, les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5<sup>e</sup> échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 100,64 euros par mois. Au total, selon les situations, les jeunes en service civique perçoivent entre 542,46 euros et 641 euros par mois. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le service civique.

En outre, les jeunes en service civique bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Le service civique n'étant pas un emploi salarié, il n'ouvre pas droit au chômage. En revanche, si le jeune a acquis des droits à indemnisation antérieurement à son engagement, le versement des allocations chômage est suspendu pendant toute la durée de la mission de service civique et reprend au terme de la mission. La mission de



service civique n'a pas d'impact sur le montant et la durée des allocations chômage.

Il est possible d'accomplir une mission de service civique tout en étant par ailleurs étudiant ou salarié. Cependant, cette période de service correspond à un engagement soutenu, le plus souvent à temps plein et toujours d'au moins 24 heures par semaine. Sous réserve de respecter cela, il n'est pas interdit d'exercer une autre activité.

Le jeune en service civique a droit à deux jours de congés par mois de service effectué.

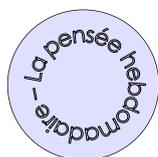
Il bénéficie d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de sa mission. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.

### Les missions proposées par le CÉAS

Sous réserve de la validation administrative, le CÉAS propose trois missions, d'une durée de dix mois (octobre 2010 / juin ou juillet 2011), pouvant être confiées à des jeunes de 18 à 25 ans :

- 1) **Promotion du service civique en Mayenne (mission « Ambassadeur »)** : en partenariat avec les services de l'État (DDCSPP), il s'agira d'assurer la promotion du service civique auprès des organismes susceptibles d'accueillir des volontaires et auprès plus particulièrement des jeunes du département.
- 2) **Rédaction d'articles de presse** pour publications internes et site Internet impliquant un travail d'investigation, de synthèse et d'écriture sur des thèmes en lien avec le projet de l'association.
- 3) **Connaissance et développement de la vie associative en Mayenne** : en partenariat avec les services de l'État (DDCSPP), actions de communication sur les services et aides existant en Mayenne pour les associations ; contribution aux travaux de la mission d'accueil et d'information des associations ; recensement des associations et exploitation statistique ; suivi et analyse des créations d'associations ; études qualitatives.

Les lettres de candidature, ainsi que les CV, sont à envoyer au CÉAS de la Mayenne.



« La singularité de la France réside dans cette longue histoire, qui a fait du brassage l'une des constantes de notre politique démographique. » Près d'un Français sur quatre a au moins un grand-parent immigré et l'on arriverait sans peine à un Français sur trois avec une génération de plus », estime ainsi François Héran, ancien directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED) ».

Anne Chemin, « Terre d'immigration – Une longue histoire et une spécificité : l'immigration de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> génération », Le Monde – Dossiers & Documents de mars 2010.